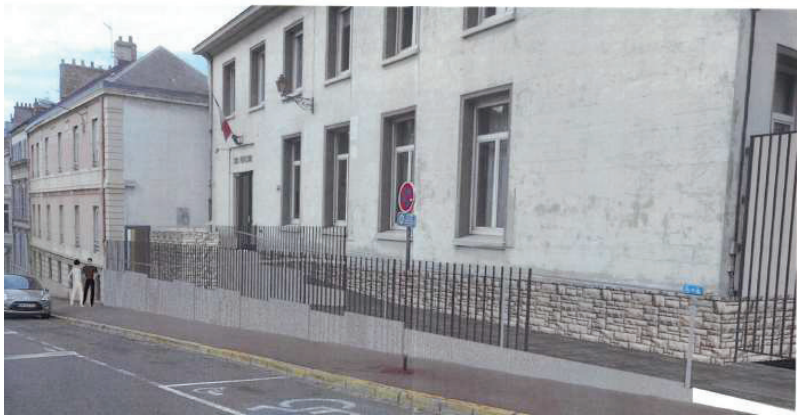
Aménagement de la Sous-Préfecture

131, Grand'Rue

62200 BOULOGNE-SUR-MER



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAITRE D'OUVRAGE
PREFECTURE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE
12, rue Jean-Sans-Peur - CS 20003
59800 LILLE

Lot n°04
PLATRERIE & FAUX-PLAFOND

CCTP

Dossier	15884
Date	07/08/2026
Phase	DCE
Indice	00

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :
Accèsmétrie
16, rue Jean Jacques Rousseau
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Sommaire

Prescriptions techniques..... 3
Consistance des travaux..... 3
Documents de référence..... 3
Obligation de l'entreprise..... 4
Liaison avec les autres corps-d'état..... 4
Entretien des ouvrages..... 4
Principe de l'étude..... 4
Documents à fournir par l'entrepreneur..... 4
Frais à inclure dans les prix de l'entreprise..... 4
Description des ouvrages..... 5
Plafond..... 5
Doublage..... 6
Cloison de distribution..... 6
Divers..... 6
Faux-plafond..... 7

Code	Désignation
04.1	**Prescriptions techniques**
04.1.1	**Consistance des travaux**

Les travaux du présent lot comprendront :
- Les cloisons de doublages et habillages en plaques de plâtre,
- Les doublages isolants thermique et phonique,
- Les cloisons de distribution
- Les habillages placoplâtre collés ou sur rails
- Les enduits plâtres (Rebouchage,...),
- Les enduits de finition des plaques de plâtre y compris après passage des autres corps d'état,
- Les U plastiques pour cloisons et doublages dans les pièces humides,
- Les bandes de Phaltex suivant exigences des DTU,
- L'isolation incorporé et/ou déroulé,
- Les fourrures bois de renforts pour fixations des bâtis,
- Les profils métalliques de renforts pour support lavabos, vasques, barres de levage, miroirs, armoires dans locaux techniques, les renforts d'ossature pour cuvettes suspendues,
- Les renforts et traitements d'angles saillants,
- La mise à la terre des ossatures métalliques de cloisons, etc.
- Le traçage des axes de circulation au trait bleu, y compris l'entretien jusqu'à la pose des sols souples collés.
- Ainsi que toutes prestations de plâtrerie nécessaires au parfait achèvement des travaux prévues ou non au présent CCTP,
- Les faux plafonds en plaque de plâtre lisse et perforé,
- Les plafonds suspendus avec dalles en fibres minérales,
- Les retombées de plafonds,
- Les grilles de ventilation,
- Les isolations thermiques sur plafonds,
- Les enduit de finition des plaques de plâtre y compris après passage des autres corps d'état,
- La fourniture et la pose des ossatures métalliques et des dispositifs nécessaires à leur fixation sur la structure porteuse,
- La fourniture et la pose des dalles ou staff, constituant le plafond proprement dit, y compris tous les systèmes d'accrochage, de fixations et liaisons (pattes à scellements, clips, coulisseaux, glissières, etc.),
- La protection par galvanisation, électro-zingage, anodisation ou revêtement organique de tous les éléments métalliques,...

Cette liste de travaux n'est pas exhaustive.

04.1.2 Documents de référence

Les dispositions particulières à chacun des lots sont précisées dans leurs spécifications techniques respectives. Sauf disposition particulière indiquée dans le présent document, la conception, les calculs, la fabrication en usine, l'exécution sur chantier, la mise en œuvre et le réglage de l'ouvrage, la nature et la qualité des matériaux, la protection de l'ouvrage, la réception et les essais de tout ou partie de l'ouvrage sont, dans leur ensemble, conformes aux normes, règlements, prescriptions techniques et recommandations professionnelles en vigueur. Pour tous les documents énoncés ci-après, il est retenu la dernière édition publiée à la date des pièces écrites du marché de travaux. L'Entrepreneur est tenu de signaler à la Maîtrise d'Œuvre toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (plans, devis descriptifs, etc...). Les procédés et matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence cités ci-dessus doivent obligatoirement, lorsque ceux-ci sont instruits et prononcés par un groupe spécialisé du CSTB, posséder un Avis Technique ou un ATEX ("Appréciation Technique d'Expérimentation" pour les produits récents).

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

• Le code de l'Urbanisme ;
• Le code de la construction et de l'habitation ;
• Les Règles de l'Art ;
• Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
• Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
• Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU,Les règles des D.T.U. ;
• Les Règles Professionnelles ;
• Eventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
• La Nouvelle Règlementation Acoustique (NRA) ;
• La Règlementation Thermique (RT 2005) ;
• Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
• Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ; Le code du travail (livre 2) ;
• Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
• Le code de l'environnement (partie législative) ;
• Les règlements de sécurité ;
• Les réglementations incendie ;
• La note de sécurité.
• Les prescriptions de la santé publique.
• Les avis des Bâtiments De France ;
• Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés privés ;
• Le résultat de la campagne de sol .
• Les remarques du permis de démolir ;
• Les attendus du permis de construire ;

Code	Désignation
	• La note de sécurité ; • Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ; • Les avis et observations du controleur technique existants ou à venir. Liste des DTU : • DTU 25.232 (NF P 68-201 de mai 1993) : Plafonds suspendus, plaques de plâtres à enduire, plaques de plâtres à parement lisse directement suspendues ; • DTU 25.41 (NF P 72-203 de mai 1993) : Ouvrages en plaques de parement plâtre (à faces cartonnées) ; • DTU 25.51 (NF P 73-201 de septembre 1994) : Plafonds en staff ; • DTU 58.1 (NF P68-203 de juillet 1993) : plafonds suspendus ; Cette liste n'est pas limitative, l'entreprise devra tenir compte de l'ensemble des règlements, qui seront en vigueur lors de l'exécution du chantier
04.1.3	**Obligation de l'entreprise** L'entrepreneur devra compléter ou modifier le présent descriptif pour assurer le parfait achèvement des ouvrages, lesquels ne doivent faire l'objet d'aucun supplément. Les notes de calculs seront soumises à l'approbation du bureau de contrôle avant le démarrage des travaux.
04.1.3.1	**Liaison avec les autres corps-d'état** D'une façon générale, l'entrepreneur doit consulter ou se procurer auprès du maître d'oeuvre, tous les renseignements nécessaires à ses études. Il a le devoir de les connaître et ne pourra, lors de l'exécution, ignorer les descriptifs des autres corps d'état, et de ce fait, demander des suppléments de prix.
04.1.3.2	**Entretien des ouvrages** L'entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils soient parfaitement étanches. Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera les objets détériorés. Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état de finition et de propreté.
04.1.3.3	**Principe de l'étude** L'entrepreneur doit étudier ce projet type et en vérifier, dans le cadre de ses connaissances de spécialiste et sous sa seule responsabilité, d'une part les dispositions, d'autre part les calculs de quantités dans le quantitatif. L'entrepreneur doit obligatoirement répondre sur les bases du projet type, c'est à dire qu'après avoir calculé les quantités, il doit les assujettir de prix unitaires. Le prix total constituant le prix global et forfaitaire.
04.1.4	**Documents à fournir par l'entrepreneur** L'entreprise a à sa charge : - Les P.E.O. (Plans d'Exécution des Ouvrages), - Carnets de détails des ouvrages, - Les notes de calcul, - Pour tous les ouvrages, l'entrepreneur du présent lot établira, en conformité avec toutes les pièces du marché, les plans d'ensemble et plans de détail nécessaires à l'exécution de ceux-ci, - Les différents plans préciseront les emplacements et dimensions des cloisons et menuiseries ainsi que les côtes de profils utilisés, les axes, les dimensions et emplacement des trous de scellement, l'emplacement des douilles à mettre en place par le lot GROS ŒUVRE, l'emplacement des quincailleries et leur nature, - Les détails d'exécution préciseront les dispositifs mis en place pour l'obtention des caractéristiques de classement exigées, - Les plans et détails d'exécution devront recevoir l'accord du Maître d'oeuvre avant toute mise en fabrication. Ils seront transmis aux entreprises concernées par le titulaire du présent lot, au cours des rendez-vous de chantier après approbation du Maître d'œuvre, - Fourniture d'échantillons et prototype, - L'ensemble sera à faire approuver par le Fabricant, - La notice technico-commerciale des produits à mettre en œuvre et notamment en ce qui concerne : * La réglementation INCENDIE * La réglementation ACOUSTIQUE * La réglementation THERMIQUE - Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, la vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique, aux prescriptions contractuelles de résistance des locaux, d'isolation thermique et acoustique, - Les D.O.E. (Dossier des Ouvrages Exécutés), L'ensemble de ces documents sera transmis aux personnes concernées dans les conditions indiquées au C.C.A.P.
04.1.5	**Frais à inclure dans les prix de l'entreprise** Seront inclus dans les prix unitaires tous les frais afférents à : - Le traçage et l'implantation des Ouvrages du présent lot, - Fournitures, main d'œuvre, locations d'engins, taxes, frais annexes et toutes sujétions nécessaires pour un parfait et complet achèvement des ouvrages, - Les réservations, le calfeutrement et la restitution du degré Coupe Feu des cloisons après passage des corps d'état techniques, - La pose et la fixation des cloisons, ainsi que tous ouvrages de protection pendant la durée des travaux - Les réparations et défauts localisés, conformément à l'Art. 4.62 du DTU 25.31, - Les réservations pour mise en place des éléments de ventilation, désenfumage ou d'électricité, - La fourniture de bois, produits dérivés du bois, plaques de parement en plâtre, produits et articles en métal ou en matériaux de synthèse, etc. entrant dans la composition des cloisons, dans les qualités minimales définies aux D.T.U. et compte tenu des chutes et déchets de fabrication, - Les traitements insecticides et fongicides des bois avec des produits ayant reçu un agrément ou Avis Technique de la part du C.S.T.B.,

Code	Désignation
	- La fabrication en atelier ou éventuellement la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage aux risques et périls de l'entreprise, - Les scellements et calfeutrements divers, - La fourniture et mise en place de joints d'étanchéité éventuels, - Fourniture et prestations annexes indispensable pour une exécution conforme aux documents de référence, - Les frais d'installation de Chantier et Compte Prorata, - Les frais liés au phasage des travaux, - Le bâchage et la protection des ouvrages des autres corps d'état, - Le montage et l'acheminement des matériaux, - Échafaudages (avec droit sans frais pour les autres Entrepreneurs), engins et appareils nécessaires à l'exécution des travaux, - Frais de brevet, de marques, ou modèles déposés, - Frais de contrôle et essais sur site, - L'évacuation des emballages, gravois et déchets provenant des travaux, - Le nettoyage au fur et à mesure de l'avancement des travaux et l'entretien jusqu'à la réception des travaux, - Tous les dispositifs de sécurité suivant la législation du travail et demande du SPS, etc.
04.2	**<u>Description des ouvrages</u>**
04.2.1	**Plafond**
04.2.1.1	**Plafond avec 1 plaque standard de 13 mm** Plaques de plafond standard à bord amincis. Fixation des plaques par vissage à une ossature porteuse métallique horizontale ou rampante (à reprendre). Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette. Entraxe de 0,40 à 0,60 suivant destination. Calfeutrement des joints par bandes et enduit poudre adaptés au type de plaque. Espacement maximum des rails de l'ossature suivant la performance recherchée. Spécificités complémentaires de parements et isolant éventuel à reprendre. - Marque : SINIAT ou équivalent - Type de plaques : PREGYPLAC BA 13 (épiderme en carton crème). Pré-ossature primaire pour grands vides de plénums en vue de recevoir une ossature secondaire. Composée d'une ossature en rails d'acier galvanisé suspendue à la structure support. Rails fixés parallèlement aux grandes longueurs de plaques. Dispositifs de liaison à la structure support (suspentes, fixations...) assurant les charges permanentes telles que le poids propre du plafond, matériau isolant, objets suspendus. La planéité et l'horizontalité résultant de l'ossature ne doit pas présenter d'irrégularité de niveau supérieure à 3 mm, sous une règle de 2,00 m. Les joints de dilatation ou de fractionnement doivent être matérialisés. - Marque : SINIAT ou équivalent - Système : PREGYMETAL 2PLUS - Poids : 4 kg au m² **Mode de métré :** Au m² ***Localisation** : Accès public, accès Personnel et circulation*
04.2.1.2	**Reprise de plafond et faux plafond** Suite au réagencement de cloison. Reprise des plafonds comprenant enduit, ratissage et mise en peinture. **<u>OU</u>** Reprise de faux plafond avec reprise de l'ossature et dalles conforme aux existantes. Réalisation de reprises d'enduit plâtre, mise en peinture **<u>ou</u>** modification de faux plafond comprenant : - Tous travaux préparatoires, couche d'impression, joint acrylique pour bornage entre mur et autres matériaux. - Application 2 couches de peinture aux résines alkydes en émulsion (Classification : NF T 36-005 - Famille I - Classe 7 b 2), coloris au choix du maître d'ouvrage. **<u>OU</u>** - Reprise de l'ossature et découpe de dalles de faux plafond. - Tous travaux annexes et sujétions. - Y compris protection par film polyéthylène souple des ouvrages environnant, y compris calfeutrement de la zone de travail pour limiter la propagation des poussières. **Mode de métré :** Au forfait de 5m² ***Localisation** : Dégt/Entrée principale*
04.2.1.3	**Retombée de plafond** Habillage de rive pour retombée de plafond composé d'une plaque de plâtre. Ces plaques seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette. Entraxe montants de 0,60. Vissage de plaques avec un entraxe, angles, cueillies par bande et enduit spécial. **Mode de métré :** Au ml ***Localisation** : Bureaux 3/4/67/8*

Code	Désignation
04.2.2	**Doublage**
04.2.2.1	**Reprise doublage suite aux modifications de cloison et à la démolition de la chape**
	Suite à la dépose des cloisons et à la démolition de la chape, reprise du doublage comprenant la mise en place de : - Plaques de plâtre de 12,5 mm (BA 13) collées au MAP sur murs béton ou en agglomérés. - Plaques de plâtre de 12,5 mm (BA 13) sur ossature sur murs pierre, béton ou en agglomérés. - Isolation par laine de verre ou roche selon le doublage existant. 6 Traitement des joints et angles avec garnissage préalable – bande armée – enduit de lissage en 2 passes – rebouchage des trous prêt à peindre. Renforcement des angles avec garniture de protection. Mise en œuvre suivant avis technique avec adaptation de l'épaisseur en fonction de la hauteur. **Mode de métré :** Au forfait
	***Localisation** : Selon plan de repérage*
04.2.3	**Cloison de distribution**
04.2.3.1	**Cloison courante à double plaques (13 mm) de 98 mm avec isolant**
	Cloison de 98 mm d'épaisseur composée de deux plaques de plâtre par face de 13 mm d'épaisseur. Les plaques seront vissées sur une ossature métallique composée de rails horizontaux et de montants verticaux en acier galvanisé. L'entreprise prendra soin de ne pas atteindre les éventuels réseaux noyés dans le béton. Fixation par vis invisibles autoforeuses TTPC. Largeur de l'ossature de 48 mm (ailes de 35 ou 50 mm) suivant destination. Entraxes montants de 0,60 ou 0,40 suivant hauteur recherchée. Montage jointif pour faciliter le traitement prévu des joints entre panneaux, angles, cueillies par bande et enduit du fabricant. Incorporation de laine minérale isolante. Hauteur maxi : 4,15 m. - Marque : KNAUF ou équivalent - Système : KNAUF METAL - Structure de cette composition : MONTANTS DOUBLES (e=400) - Type de plaques : KNAUF KS 13 standard (épiderme en carton crème), KNAUF KH 13 hydro (épiderme en carton vert) - Largeur ossature : 48 mm (ailes de 35) - Isolant : LAINE MINERALE (45 mm) - Affaiblissement acoustique Rw+C : 47 dB - Résistance au feu : E.I. 60 - Poids : 45,20 kg au m² **Mode de métré :** Au m²
	***Localisation** : Selon plan de repérage*
04.2.4	**Divers**
04.2.4.1	**Renfort ponctuel**
	Fourniture et pose de renforts divers pour cloisonnement de type plaque de plâtre. **Mode de métré :** A l'unité
	***Localisation** : Selon consistance des travaux*
04.2.4.2	**Plus-value plaque résistance à l'humidité**
	- Marque : SINIAT ou équivalent - Type de plaque : PREGYDRO BA13 (épiderme en carton vert) **Mode de métré :** Au m²
	***Localisation** : WC PMR*
04.2.4.3	**Bande armée d'angle toute hauteur**
	Bandes de renfort armées pour plaques de plâtre, angles saillants. **Mode de métré :** Au ml
	***Localisation** : Selon consistance des travaux*
04.2.4.4	**Trappe de visite pousser-lâcher 600x600mm**
	Trappes de visite en plaques de plâtre courante s'intégrant parfaitement au support (plafonds ou cloisons). Fixation par vissage. Fermeture par pousser-lâcher. Accès aisé aux installations techniques, des conduits, câbles, robinetteries, etc. - Marque : KNAUF ou équivalent - Modèle : TRAPPE KNAUF PLP - Cadre : ALUMINIUM - Joint d'étanchéité : OUI Pour gaines techniques **Mode de métré :** A l'unité
	***Localisation** : Circulation*

Code	Désignation

04.2.4.5 **Raccords divers de plâtrerie**

Reprise de plafonds, murs et tableaux par la réalisation d'enduits plâtre, avec finition prête à peindre, compris toutes sujétions de cueillies, angles rentrants, angles sortants, baguettes métalliques.
Mode de métré : Au forfait

04.2.5 ## Faux-plafond

04.2.5.1 **Faux plafonds en dalle 600x600 démontable avec ossature apparente**

Fourniture et pose de plafond suspendu démontables de laine de roche de forte densité.
Dimensions des dalles : 600 x 600 mm
Épaisseur minimum : 20 mm
La face apparente sera pourvue d'un voile de verre Blanc et Lisse.
Réaction au feu EUROCLASSES selon NF 13501-1 : A1 - Incombustible
Résistance au feu (REI) : REI30
Réflexion a la lumière : Comprise en 86% et 99%
Ossatures : Système de suspension pour ossature faux plafond apparente avec profilé porteur universel et entretoises à semelle à coupe droite fixée au plafond par l'intermédiaire de suspentes, profils laqué blanc, y compris cornières de rives (largeur mini : 24mm, hauteur mini 38mm).
Ossature solide et stable qui facilite les démontages fréquents
Système d'installation : pose avec ossatures apparente.
Résistance à l'humidité : stable au niveau dimensionnel même dans des conditions d'humidité allant jusqu'à 100%. Il peut être mis en œuvre dans des conditions de température de 0° à 40°. Aucune acclimatation n'est nécessaire. Il a été teste 1/C/0N selon la norme NF EN 13964. Cependant, certain formats de modules (largeur supérieure à 700 mm) sont classés 2/C/0N.
Environnementales et Sanitaires (F.D.E.S).
Coefficient absorption acoustique minimum :

Fréquence (Hz)	125	250	500	1000	2000	4000
Alpha sabine	0,5	0,85	0,95	0,95	1	1

Référence : Rockfon EKLA avec pose en T ou équivalent

Mode de métré : Au m²

***Localisation** : Selon plan de repérage*

RECAPITULATIF
Lot n°04 PLATRERIE & FAUX-PLAFOND

04.1 - Prescriptions techniques

- 04.1.1 - Consistance des travaux
- 04.1.2 - Documents de référence
- 04.1.3 - Obligation de l'entreprise
 - 04.1.3.1 - Liaison avec les autres corps-d'état
 - 04.1.3.2 - Entretien des ouvrages
 - 04.1.3.3 - Principe de l'étude
- 04.1.4 - Documents à fournir par l'entrepreneur
- 04.1.5 - Frais à inclure dans les prix de l'entreprise

04.2 - Description des ouvrages

- 04.2.1 - Plafond
- 04.2.2 - Doublage
- 04.2.3 - Cloison de distribution
- 04.2.4 - Divers
- 04.2.5 - Faux-plafond

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage	Signature et cachet de l'Entrepreneur